

Province de Québec
Municipalité de Val-Racine
Mardi, le 7 novembre 2023

Le conseil de la municipalité de Val-Racine siège en séance régulière, ce 7 novembre 2023 à 19 h 00, au 2991, chemin St-Léon et sont présents son honneur le Maire M. Pierre Brosseau et les conseillers suivants : M. Doris Rousseau, Mme Geneviève Beaulieu, M. Serge Delongchamp, M. Éric Morency et M. Sylvain Bergeron.

Mme Frédérique Vachon est absente.

Assiste également à la séance, Mme Chantal Grégoire, directrice générale et greffière-trésorière.

2023-329

ORDRE DU JOUR

Il est proposé **Mme Geneviève Beaulieu**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

Que l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "varia" ouverte.

Adoptée

2023-330

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

D'adopter le procès-verbal du 3 octobre 2023.

Adoptée

2023-331

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

- FRR - Projet aménagement du boisé : Les panneaux sont en fabrication chez Enseignes Bouffard; les arbres sont plantés depuis le 26 octobre)
- Vendredis libres : (Les responsables : 1^{er} décembre Pierre Brosseau, janvier on n'ouvre pas, c'est encore les vacances des Fêtes -2 février Serge Delongchamp).
- CPTAQ: L'article a été publié dans l'Écho de Frontenac, le 27 octobre 2023 et nous sommes sans nouvelle de Domtar et de la CPTAQ.
- Services éducatifs en communauté (Il reste l'achat du tapis pour le couloir et pour le projet du parc, nous avons reçu en dons : Services Forestiers François Martel 150\$ et de Beltech Construction inc 500 \$.)

2023-332

CORRESPONDANCES

La directrice générale dépose la correspondance en date du 7 novembre 2023.

-Semaine du 20 au 24 novembre prochain se tiendra la 8^e édition de la Grande semaine des tout-petits, sous la thématique « S'élever ensemble pour le respect des droits des tout-petits ». R3USSIR et le Collectif estrien 0-5 ans participent à cette semaine de sensibilisation (Val-Racine affichera le drapeau à l'entrée de la garderie pendant cette semaine).

-RQASF -Programmes de subventions des produits menstruels durables (les bobettes rouges), nous invite à mettre en place un programme de subvention afin de poser un geste pro écologique et soutenir les personnes en difficulté économique.

2023-333

CENTRE DES FEMMES DE LA MRC DU GRANIT

Attendu que depuis quelques semaines Mme Marianne Bécard donne des ateliers de musique et d'écriture aux résidents (es) de Val-Racine;

Attendu que le Centre des femmes demande si ces ateliers pourraient être offerts à toutes les femmes de la MRC du Granit;

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**

Appuyé par **M. Doris Rousseau**

Et résolu unanimement,

Que le conseil municipal accepte que le Centre des femmes de la MRC du Granit offre aux femmes de toute la MRC du Granit de venir participer aux activités organisées dans nos locaux aux conditions suivantes :

-Les activités doivent se dérouler pendant les heures d'ouvertures du bureau municipal (du lundi au jeudi entre 8h30 et 16h30)

-La population de Val-Racine doit toujours être invitée à vos activités même si finalement, il n'y a aucun participant de notre municipalité

-Aucune utilisation de la cuisine

-Nous priorisons nos activités locales, puis celles de l'extérieur selon les disponibilités de la salle

2023-334

ÉCHO DE FRONTENAC- VŒUX DU TEMPS DES FÊTES

Adoptée

Il est proposé par **M. Éric Morency**

Appuyé par **M. Serge Delongchamp**

Et résolu unanimement,

De publier dans le journal L'Écho de Frontenac, les vœux du Temps des Fêtes au coût de 310 \$ plus les taxes.

Adoptée

2023-335

ZIG ZAG (SECTION CENTRALE DU MAGAZINE)

On offre à la municipalité d'envoyer une photo et un texte pour une innovation technologique réalisée ou une réalisation dans notre municipalité. Le conseil veut participer à cette publication. On demande à Mme Frédérique Vachon de s'en occuper en présentant la garderie.

2023-336

LISTE DES COMPTES DU 7 NOVEMBRE 2023

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**

Appuyé par **M. Éric Morency**

Et résolu unanimement,

D'adopter la liste de comptes totalisant 98 682,23 \$ en référence aux chèques no 202300479 à 202300535 et d'autoriser la directrice générale/greffière-trésorière à effectuer le paiement des comptes identifiés sur la liste datée 7 novembre 2023.

Adoptée

2023-337

PÉRIODE D'INFORMATION

Aucun public.

2023-338

VOIRIE - 2^E POSTE EN VOIRIE

Attendu que nous n'avons pas encore comblé le 2^e poste en voirie, nous engageons les personnes suivantes pour être sur appel comme suppléant :

- M. Michael Lescault
- M. Réjean Blouin
- M. Martin Fréchette
- M. Germain Grenier (seulement jusqu'en début de janvier 2024)

Il est proposé par **M. Éric Morency**

Appuyé par **M. Doris Rousseau**

Et résolu unanimement,

Que le maire, M. Pierre Brosseau ainsi que la directrice générale soient mandatés pour signer les contrats selon les conditions qui ont été établis.

Qu'on continue à rechercher un candidat afin de combler l'horaire de déneigement pour la période de novembre 2023 à mars 2024.

Adoptée

2023-339

VOIRIE : CAMION WESTERN STAR - INCIDENT

Nous avons reçu un montant de 5 891,55 \$ de l'assurance pour l'incident de mars 2023 dans le rang des Haricots.

2023-340

VOIRIE : DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS POUR L'ENTRETIEN D'ÉTÉ DU CHEMIN DE LA MONTAGNE

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois, nous demande d'évaluer la possibilité d'entretenir sa section du chemin de la Montagne sur 0,262 km;

Attendu que nous considérons que votre plate-forme de chemin est actuellement problématique (Reprofilage de la chaussée pour l'écoulement des eaux, un manque de gravier, nettoyage ou reprofilage de fossé, etc.);

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**

Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**

Et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Val-Racine reconsidérera cette demande lorsque votre partie de chemin de la Montagne sera remise à niveau.

Que la Municipalité de Val-Racine demande que vous ajoutiez du gravier au bout du pavage avant l'hiver afin de pouvoir faire les interventions de déneigement sécuritairement et sans bris d'équipement.

Adoptée

2023-341

PAVL - DÉPÔT AU VOLET SOUTIEN

Le dépôt a été fait pour la demande au volet Soutien, le 10 octobre 2023. Et nous avons demandé au député, M. François Jacques et à la préfet Mme Lenoir de suivre nos demandes afin d'avoir des réponses à nos demandes le plus rapidement pour pouvoir lancer l'appel d'offres au début de 2024.

2023-342

SITE DE CONTENEURS DU SECTEUR MONTAGNAIS - CONTRAT DE DÉNEIGEMENT -ANDRÉ ROBERT

Il est proposé par **M. Sylvain Bergeron**
Appuyé par **M. Doris Rousseau**
Et résolu unanimement,

D'octroyer le contrat de déneigement du site de conteneurs sur le rang des Haricots à M. André Robert au montant de 500 \$ pour la saison 2023-2024.

Adoptée

2023-343

VOIRIE -ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT (COUTEAUX, CHÂÎNES, ETC.)

Attendu que nous avons reçu trois soumissions pour l'achat d'équipements pour le déneigement;

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Et résolu unanimement,

D'acheter de :

-Ressorts Robert (Traction) : les chaînes pour les roues arrière du camion Western Star selon la soumission no 1943.
-Robitaille Équipements: (ressorts, bearing, patins, lames mobiles, boulons et écrous selon la soumission no 27138.

Adoptée

2023-344

VOIRIE - MTQ - AVIS DE FERMETURE DU PONT DE LA RIVIÈRE VICTORIA

Le MTQ, nous a annoncé la fermeture du pont et tous les contribuables du rang de la Colonie en ont été avisés. Un avis a été envoyé à tous par le biais de : Bciti, Mini-Val, Facebook et sur le site Internet.

L'entretien de l'autre côté du pont sera fait par la Municipalité de Marston sans frais si leur compagnie d'assurance couvre cette entraid.

2023-345

CSM -RENCONTRE DE NÉGOCIATION POUR UNE ENTENTE

Le maire résume la rencontre du 26 octobre dernier à laquelle seulement les maires étaient présents. Un nouveau projet de répartition des montants a été présenté:

-4 secteurs au lieu de trois, Val-Racine se retrouve dans le 3e secteur (30km à 40 km) et les montants sont maintenant calculés selon les scénarios suivants :

-50 % population et 50 % RFU : 9 533\$ au lieu de 2 358\$

-100 % population : 6596,97 \$ au lieu de 2 004 \$

-100 % RFU : 12 468,32 \$ au lieu de 2 721 \$

Le conseil n'est pas d'accord avec les montants établis dans ce tableau et adoptera au Conseil de décembre une résolution qu'elle acheminera à la Ville de Lac-Mégantic dans laquelle sera indiquée le montant que la Municipalité est disposée à payer pour la nouvelle entente qui en sera une de trois ans.

2023-346

RÈGLEMENT NO 317 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NO 219 ET NO 266 ET DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE MUNICIPALE AUX FINS DE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1° « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication;

2° « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :

a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec ;

b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

Il est proposé **M. Doris Rousseau**
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**

En conséquence, le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

Article 1 : Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : Tarif

2. À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2.1. Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

Article 3 : À qui s'applique le règlement

Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée

Pierre Brosseau, maire

Chantal Grégoire, directrice générale
et greffière-trésorière

Adoption du règlement :

Avis du MAMH

Entrée en vigueur :

2023-347

MRC DU GRANIT - APPUI POUR LE FINANCEMENT RELATIVEMENT AUX APPELS DE CENTRES SECONDAIRES 9-1-1 INCENDIE

ATTENDU QUE la MRC du Granit, nous a fait parvenir une demande d'appui à sa résolution no 2023-176 envoyée au Premier ministre du Québec, au ministre de la Sécurité publique, à la FQM, à l'UMQ, à la députation provinciale ainsi qu'aux MRC du Québec;

Il est proposé par **M. Éric Morency**
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Et résolu unanimement,

QUE le conseil de la Municipalité de Val-Racine appuie la MRC du Granit dans sa demande auprès du gouvernement soit :

QUE les autorités gouvernementales compétentes soient invitées à examiner attentivement la question du financement relatif aux centres de répartition secondaires incendie et à prendre des mesures pour garantir que les coûts engendrés par ces obligations soient répartis de manière équitable et transparente entre les différentes parties prenantes, notamment les municipalités, les citoyens et le gouvernement, et ce, au même titre que pour les appels reliés aux services ambulanciers et policiers.

QU'il soit demandé aux autorités gouvernementales de réexaminer la notion de «gouvernement de proximité» et de s'assurer que les municipalités disposent des ressources financières nécessaires pour remplir leurs obligations en matière de schémas de couverture de risques incendie sans imposer un fardeau financier excessif sur leurs résidents.

QUE les autorités gouvernementales soient priées de prendre en considération les besoins spécifiques des municipalités qui doivent maintenir, entre autres, plusieurs modes d'alertes différents aux intervenants en raison de l'absence de couverture cellulaire, et de mettre en place des mécanismes de financement appropriés pour les aider à assumer ces coûts supplémentaires.

QUE la présente résolution soit envoyée à la MRC du Granit pour appui.

Adoptée

2023-348

MRC DU GRANIT - APPUI POUR LA COUVERTURE CELLULAIRE
ET EXIGENCES QUANT À LA MODERNISATION DU SYSTÈME
9-1-1

ATTENDU QUE la MRC du Granit, nous a fait parvenir une demande d'appui à sa résolution no 2023-177 envoyée au Premier ministre du Québec, au ministre de la Sécurité publique, à la FQM, à l'UMQ, à la députation provinciale ainsi qu'aux MRC du Québec;

Il est proposé par **M. Éric Morency**
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Et résolu unanimement,

QUE le conseil de la Municipalité de Val-Racine appuie la MRC du Granit dans sa demande auprès du gouvernement soit :

QUE le gouvernement reconnaisse l'importance cruciale de moderniser la couverture cellulaire pour garantir que tous les citoyens bénéficient, de façon équitable, de la modernisation du système 9-1-1, quel que soit l'endroit où ils vivent, tout en favorisant le développement régional et en renforçant le sentiment de sécurité au sein de notre territoire.

QUE le gouvernement s'engage à prendre des mesures pour garantir que les coûts de la modernisation du système 9-1-1 soient répartis de manière équitable entre les citoyens, en tenant compte de la qualité de la couverture cellulaire dans chaque région.

QUE le gouvernement travaille en collaboration avec les fournisseurs de services de télécommunications pour étendre la couverture cellulaire dans les régions pas encore desservies ou mal desservies, afin de permettre à tous les citoyens de bénéficier, entre autres, des avantages du système 9-1-1 modernisé.

QUE le gouvernement s'engage à informer régulièrement les citoyens sur les progrès réalisés dans le cadre de cette résolution et à recueillir leurs commentaires pour assurer une mise en œuvre transparente et efficace.

QUE la présente résolution soit envoyée à la MRC du Granit pour appui

Adoptée

2023-349

CAUCA (CITAM) VERSUS B-CITI+

La directrice générale explique les problèmes rencontrés lors d'envoi d'avis aux contribuables et la secrétaire administrative a fait part aussi au maire des défis qu'elle a rencontrés.

Une rencontre est prévue avec le nouveau directeur et après nous allons statuer si nous changeons de fournisseurs puisqu'un coût y est rattaché.

2023-350

POLITIQUE FAMILIALE À RECONDUIRE AVANT LA FIN MARS 2024

La conseillère, Frédérique Vachon a informé la directrice générale qu'elle va vérifier les étapes à franchir pour reconduire la Politique familiale et elle va produire le rapport annuel des réalisations 2023 et pour cela, elle va convoquer le comité pour planifier toute la démarche.

2023-351

AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES - DEMANDE DE REMBOURSEMENT PAR LE PARCOURS DE MARCHÉ AU CŒUR DE MÉGANTIC (PMCM) POUR 2023

Il est proposé par **M. Éric Morency**
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**

Et résolu unanimement,

De verser l'aide financière au montant de 2026.99 \$ au PMCM pour l'année 2023.

Adoptée

2023-352

PMCM - RENOUELEMENT DE BAIL ET STATISTIQUE D'ACHALANDAGE 2023

Le PMCM nous dépose son rapport statistique d'achalandage de sa saison 2023.

Pour le renouvellement du bail, ce point est reporté en décembre.

Adoptée

2023-353

ASSURANCE FQM RENOUELEMENT 2023-2024

Attendu que nous avons renouvelé notre police d'assurance et que la FQM nous offre d'ajouter des protections comme la cybersécurité;

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Appuyé par **M. Éric Morency**
Et résolu unanimement,

De ne pas ajouter cette protection puisque nous avons un système de sauvegarde externe.

Adoptée

2023-354 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU COMPOSTAGE DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE

Nous demandons à la directrice générale de monter une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement afin de mettre en place une cueillette par bac roulant pour le compost.

2023-355 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus sauf celle de Mme Frédérique Vachon puisqu'elle est absente

2023-356 GAZEBO - AJOUT POUR CONTRE-BRAQUER LE VENT

Attendu que M. Jean-Yves Blanchet qui a construit le gazebo, nous a signifié son inquiétude que le toit soit endommagé par le vent puisqu'on connaît de plus en plus de grands vents.

Il nous propose d'ajouter des plaques de métal et des équerres en bois. il fera le travail à ses frais mais il nous demande de payer le matériel qu'il a estimé à 1 035 \$.

Ce point sera étudié lors de la préparation du budget 2024.

2023-357 ENTRETIEN DE LA PATINOIRE POUR L'HIVER 2023-2024

Il est proposé par **M. Éric Morency**
Appuyé par **M. Doris Rousseau**
Et résolu unanimement,

D'ouvrir le poste en l'annonçant dans le Mini-Val et aussi de redemander des bénévoles afin d'aider le responsable qui sera engagé.

2023-358 SOUPER DES FÊTES POUR LES ÉLUS

Il est proposé par **M. Éric Morency**
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Et résolu unanimement,

D'organiser un souper pour les élus ainsi que la directrice générale en décembre prochain. Un budget de 500 \$ est alloué.

Adoptée

2023-359 INFORMATIONS DU MAIRE

Logement abordable : on ferme ce dossier en raison des très longs délais imposés par les programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et du minimum de 5 logements à construire (8 selon les experts consultés).

-Voie de contournement de la voie ferroviaire : Beaucoup de milieux humides, 110 acres, affectés par la voie de contournement; une tranchée de 100 pieds sera creusée et aura des conséquences à ce jour inconnues sur la nappe phréatique.

-SDEG intégré dans la MRC depuis une décision prise par le conseil des maires en juin 2024

-MRC Dépôt des richesses foncières

2023-360

SUIVI DES COMITÉS

- Trans-autonomie : Réunion du 17 octobre : Budget FRR de 13600 \$ provenant de la MRC.
- Les Dynamiques : 26 octobre prochain, sujet : souper des aînés à planifier pour le 20 janvier 2024. Tous les contribuables de la Municipalité de 50 ans et plus peuvent y assister gratuitement. Leurs invités de moins de 50 ans devront payer 25 \$. Aucune demande financière ne sera déposée à la municipalité pour 2023. Les formations sur les tablettes numériques se poursuivent. Rallye maison à venir. Prochaine réunion 30 novembre.
- Comité de développement : aucune rencontre et la possibilité d'une soirée musicale a été abandonnée.
- Comité des Loisirs : aucune réunion
- Contrée du Massif Mégantic : Réunion tenue le 26 octobre. Le 2 décembre, lors de l'assemblée générale annuelle, les membres feront le point sur la formule à adopter pour la poursuite des activités.

2023-361

RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

La directrice dépose pour le mois d'octobre.

2022-362

ATELIER DE TRAVAIL

Atelier le 21 novembre à 18h30

Atelier à 18h30 et adoption du budget le 19 décembre 2023 à 19h

2023-363

BON COUP

Aucun à souligner.

2023-364

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

2023-365

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Doris Rousseau propose la fermeture de la séance, il est 21h50.

Pierre Brosseau
Maire

Chantal Grégoire
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil dans les résolutions no 2023-333, 2023-334, 2023-336, 2023-338, 2023-342, 2023-343, 2023-351 et 2023-358.
